

Abidjan, le **06 FEV. 2026**

NOTE D'INFORMATION
N° 001/2026/DG/DCAF

Objet : organisation de l'accompagnement des collaborateurs endeuillés

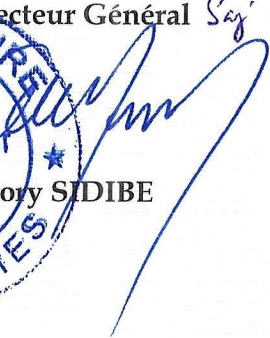
Cette note s'inscrit dans le prolongement de la mise en place d'un cadre de solidarité envers tout collaborateur de CI-ENERGIES qui traverserait des moments difficiles.

Ainsi, en sus des dispositions déjà édictées d'assistance morale et physique en cas de sinistre (memo DG/DCAF/N°012/2025 du 24 juin 2025), il est porté à l'attention de l'ensemble du personnel que désormais, pour tout collaborateur qui ferait face au décès d'un proche parent (époux(se), père, mère, enfant), une délégation officielle chargée de l'accompagner lors des obsèques sera désignée, selon la composition suivante : i) un représentant de la Direction Générale, ii) un représentant de la Direction des Ressources Humaines, ainsi que iii) un représentant de la direction de l'agent éploré.

Les membres de la délégation officielle ainsi constituée, se verront mettre à disposition des moyens nécessaires à la bonne réalisation de leur mission de représentation, notamment un véhicule avec un conducteur, du carburant et des frais d'hébergement conformément au barème en vigueur.

La présence effective des autres collègues lors des obsèques étant vivement souhaitée, la Direction Générale mettra à disposition des agents souhaitant effectuer le déplacement dans ce cadre, dans la limite des places disponibles, un car, et la dotation carburant correspondant.

Cette organisation qui est applicable dès la date de signature de la présente note annule toute disposition antérieure contraire.

Le Directeur Général Say

Le Directeur Général
Nounkory SIDIBE


Destinataires

- DG
- SG
- DCSA
- DCEP
- DCET
- DCAF

Tableaux d'Affichage

- DG
- Centre médical (1)
- Atelier central (1)
- CRT
- Centrale de Soubré
- Centrale Gribo-Popoli
- Centrale de Boundiali

Copie

- Secrétariats (20)